

FICHE DE LIAISON CdC / ACI SUIVI DES SALARIES EN PARCOURS D'INSERTION

DIAGNOSTIC D'ENTREE **BILAN INTERMEDIAIRE** **BILAN DE SORTIE**

Nom de la SIAE :

Période concernée par le bilan :

Date d'entrée :

Date de sortie :

Nom, prénom du salarié :

Date de naissance du salarié :

Date du bilan : Nom de l'ASP/CIP :

DIFFICULTES IDENTIFIEES	ANALYSE DES FREINS		
	DIAGNOSTIC ENTREE	BILAN INTERMEDIAIRE	BILAN SORTIE
Logement			
Santé, accès aux soins			
Accès aux droits			
Mobilité			
Situation financière			
Contraintes familiales			
Justice			
Isolement			
Illettrisme			
Autres			

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SYNTHESE DES BESOINS IDENTIFIES ET DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT MISES EN PLACE

Depuis le diagnostic d'entrée, comment a évolué la situation du salarié (situation personnelle, projet professionnel) et quelles actions ont été mises en œuvre :

Besoins identifiés	Actions prévues, réalisées ou non	Observations (Difficultés rencontrées, points remarquables, points d'attention)

ANALYSE DU DEROULEMENT DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

⇒ Attitude générale du salarié (ponctualité, assiduité, autonomie, respect hiérarchique, disponibilité, réactivité...) :

.....
.....

⇒ Moyens mis en œuvre par la structure pour favoriser l'adaptation du salarié sur son poste (formation interne, intégration dans l'équipe...) :

.....
.....

⇒ Moyens mis en œuvre par la structure pour développer les compétences et l'employabilité du salarié

.....
.....

⇒ Points d'attention :

.....
.....

SUITES DONNEES AU CDDI ET ACTIONS A DEVELOPPER

Renouvellement du CDDI :

- OUI
 NON

Motifs du non-renouvellement :

.....
.....

En cas de renouvellement du CDDI, quelles sont les actions à développer ?

PMSMP :

.....
.....

Acquisition de savoir-faire professionnels et de nouvelles compétences :

.....
.....

Recherche d'un emploi, quel type de poste ?

.....
.....

Embauche dans une autre structure :

.....
.....

Autres :

.....
.....

Date, signature de l'ASP et cachet de la structure

Annexe 2

INDICATEURS D'EVALUATION

L'évaluation contradictoire prévue au terme de la convention cadre par l'article 9 de ladite convention, a pour objectif de tenir pleinement compte du travail réalisé par les structures conventionnées.

A cette fin, plusieurs indicateurs ont été retenus, en concertation avec les structures conventionnées, qui peuvent être regroupés en trois catégories :

- Des indicateurs de résultats sur le parcours de la personne
- Des indicateurs de moyens mis en œuvre par la structure
- Des indicateurs d'impact de l'activité de la structure sur le territoire

1. Les indicateurs de résultat

- *Indicateurs de sortie à l'emploi :*

- Nombre de sorties dynamiques sur la période de la convention
- Taux de sorties dynamiques sur la période de la convention, calculé ainsi :

Nombre de sorties dynamiques des salariés BRSA

Nombre de sorties totales des salariés BRSA

- *Indicateurs de progression :*

Ces indicateurs doivent permettre de prendre en compte les étapes de renforcement de l'employabilité.

L'accès à l'emploi durable est la finalité des structures de l'IAE. Pour y parvenir, elles ont à lever une série de freins pesant sur la capacité du salarié en insertion à retrouver un emploi.

La situation du marché de l'emploi ne permet pas toujours de concrétiser ce travail par l'obtention d'un emploi. En outre, le temps prédéfini d'accompagnement ne concorde pas nécessairement avec le temps nécessaire à la finalisation d'un parcours d'insertion, amenant alors des personnes à sortir de l'IAE sans avoir pu achever la totalité des actions prévues pour renforcer leur employabilité.

Pour autant, les accompagnements mis en œuvre par les structures et les efforts de la personne peuvent avoir porté leurs fruits et avoir effectivement développé les chances de retrouver un emploi.

La résolution de freins périphériques va parfois aussi se traduire par des effets de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la santé et plus largement, de lutte contre l'exclusion.

Il est par conséquent important de prendre en compte ces différentes étapes et de pouvoir mesurer l'évolution de la situation de la personne sur différents axes de progrès, relevant de compétences transférables (autonomie, capacité d'initiative, communication...) et de freins périphériques (surendettement, problèmes de santé...).

Les structures s'engagent à transmettre les informations nécessaires à cette évaluation en utilisant la fiche de bilan (annexe 1). La consolidation des différents éléments transmis par les structures permettra de mesurer la progression moyenne par axe des salariés en insertion à l'issue de leur parcours au sein des structures conventionnées.

2. Les indicateurs de moyens

Ils permettent de tenir compte des moyens mis en œuvre par les structures conventionnées, de valoriser l'accompagnement mis en œuvre et les moyens affectés à la progression des salariés, en tenant compte des caractéristiques des publics accompagnés. Ils devront apparaître dans les bilans d'activité annuels et seront communiqués lors des dialogues de gestion.

- Taux de prise en charge du public RSA (Ratio nombre de BrSa / nbre de personnes totales recrutées)
- Taux d'encadrement (ratio nombre d'ETP d'encadrement technique / nombre de postes conventionnés)
- Taux d'accompagnement social et professionnel (ratio nombre d'ETP d'accompagnement social et professionnel / nbre de postes conventionnés)
- Nombre et part de salariés permanents ayant bénéficié d'une action de formation durant l'année, dont formation qualifiante
- Nombre et part de salariés en insertion BrSa ayant bénéficié d'une action de formation durant l'année, dont formation qualifiante
- Nombre et part de salariés BRSA en insertion ayant bénéficié d'une mise en relation avec un employeur (visite d'entreprise, PMSMP, entretien d'embauche...)
- Nombre et part de salariés BRSA en insertion ayant été orientés vers un ou plusieurs acteurs spécialisés du secteur social et médico-social (y compris acteurs institutionnels).

L'appréciation des moyens mis en œuvre se fera en lien avec les financements publics reçus par les structures.

3. Les indicateurs d'impact de l'activité des structures sur le territoire

- *Indicateurs de performance économique :*

Il est apparu important de valoriser la contribution des structures au développement économique local, afin d'ancrer l'idée que l'action de l'IAE génère des ressources sur un territoire et non pas des coûts.

Ces indicateurs ne seront pas utilisés pour juger de la performance des structures mais pour illustrer leur impact sur le territoire.

- Rentabilité de l'activité support : résultat d'exploitation moyen par poste de production pour chaque support d'activité mis en place
- Recettes commerciales cumulées des SIAE

- *Les indicateurs de contribution au développement sociétal :*

Les structures de l'IAE sont nombreuses à développer une action répondant également, *via* le support d'activité, à des enjeux de territoire, notamment environnementaux.

Il ne s'agit pas d'évaluer les structures conventionnées sur ce champ car ce n'est pas leur mission principale, mais de prendre en compte cet aspect de leur activité. Il est apparu toutefois difficile de créer des indicateurs simples sur ce périmètre.

La participation de la SIAE à la vie locale par son implication dans des partenariats, des évènements grand public mais aussi par les effets de cohésion sociale représente une réelle forme d'utilité sociale qui demeure difficile à observer.

Aussi, ces éléments ne font pas l'objet d'indicateurs en tant que tels mais seront appréciés qualitativement. A cette fin, ils devront être valorisés autant que possible dans les rapports d'activité annuels élaborés par les structures conventionnées.